

Cher membre,

L'ouverture des terrains pour l'année 2013 aura lieu début avril (sous réserve).

Voici quelques informations cette nouvelle saison :

1. **Inscription au club** : remplir le **formulaire d'affiliation** annexé et le **renvoyer au secrétariat uniquement**.

La rentrée du formulaire est indispensable pour la demande de la carte de fédération pour les nouvelles affiliations ou de sa conservation pour les anciennes jusqu'à fin mai. Passé ce délai, les cartes seront renvoyées à l'A.F.T. Une fois la carte renvoyée, pour la redemander à la fédération, le montant de la cotisation sera **majoré de 10 €**.

2. **Interclubs** : Remplir le **formulaire interclubs annexé (obligatoire)**.

Attention :

a. **Obligation de rentrer le formulaire interclubs pour le 02.02.2013** sous peine de ne pas être inscrit sur la liste d'engagement envoyée à la fédération et de ne pas pouvoir participer aux interclubs !

b. Nous t'informons que le membre qui rentrera son formulaire interclubs ou son formulaire d'affiliation et qui finalement ne participera pas aux interclubs (pour quelle que raison que ce soit), ou ne jouera pas durant la saison, **devra obligatoirement payer au minimum sa carte de fédération (affiliation)**. En effet, dès qu'un membre est affilié ou inscrit sur la liste d'engagement d'une équipe interclubs, le paiement de sa carte de fédération est exigé par l'A.F.T.

c. La **tenue du bar durant les interclubs dames, messieurs 35, vétérans** sera effectuée par un jobiste chaque samedi (dès 14h). Par conséquent, chaque équipe **doit s'acquitter de 40 €** pour participer au **paiement par le club des jobistes et du repas des adversaires**.

Dates des interclubs :	1 ^{er} TOUR					INTERSERIES					
JEUNES GENS, JEUNES FILLES : -16 / -14 / -12 (samedi dès 9h)	27/4	Me 1/5	4/5	11/5	18/5	25/5	1/6	8/6	15/6	22/6	29/6
DAMES (samedi dès 14h) :	27/4	Me 1/5	4/5	11/5	18/5	25/5	1/6	8/6	15/6	22/6	29/6
MESSIEURS (dimanche dès 9h) :	28/4	5/5	Je 09/5	12/5	19/5	26/5	2/6	9/6	16/6	23/6	30/06
JUN. VET. & VET. (samedi dès 14h) :	25/5	1/6	8/6	15/6	22/6	29/6	6/7	13/7	20/7	27/7	3/8
J. GENS, J. FILLES -10 / -9 (sam.9h) :	25/5	1/6	8/6	15/6	22/6	dates et clubs à déterminer					
DAMES SEN. & VET 55 (dim. dès 14h):	26/5	2/6	9/6	16/6	23/6	30/6	7/7	14/7	21/7	28/7	4/8

Lors des interclubs, présence obligatoire au club visité pour les messieurs de 4 joueurs à 8h45, pour les dames de 3 joueuses à 13h45, pour les équipes jeunes à 8h45.

Réunion des capitaines d'équipes : le samedi 16.02.13 à 14h30 pour les catégories dames et à 16h30 pour les catégories messieurs (présence obligatoire de minimum 2 personnes par équipe).

3. **Paiement de la cotisation** : **uniquement sur le compte du R.C.A.E. asbl** : **BE40 0682 0827 2363**

N.B. : tu seras membre effectif lorsque tu auras payé le montant de ton affiliation au club.

Les membres qui participent aux interclubs doivent impérativement régler leur affiliation avant le 16.02.2013. En cas de non-paiement de joueurs d'une équipe, le Conseil d'administration se réunira afin de décider de l'inscription de l'équipe aux interclubs.

Le membre qui n'aura donc pas réglé sa cotisation et rentrer son certificat médical dans les délais, risquera de pénaliser son équipe ...

Montants des cotisations :			
Catégorie	Cotisation R.C.A.E.	Affiliation TC Université	TOTAL
Etudiant univ. ULg - 28 ans	25 €	50 €	75 €
Etudiant univ. ULg + 28 ans	35 €	50 €	85 €
Autre étudiant (cours du jour temps plein)	35 €	50 €	85 €
Enfant de -14 ans	35 €	----	35 €
Adolescent de 14 à 18 ans - nouveau	35 €	25 €	60 €
Personnel ULg, conjoint	45 €	55 €	100 €
Ancien étudiant ULg (diplômé)	50 €	55 €	105 €
Extérieur	55 €	55 €	110 €

- Si tu es déjà en possession de ta carte de membre du R.C.A.E. 2012-2013, verse le montant de la cotisation TC UNIVERSITE en mentionnant : « **TC UNIVERSITE – NOM – PRENOM - n° de carte R.C.A.E.** »
- Si tu n'es pas encore en possession de cette carte, verse le montant de la cotisation totale en n'oubliant pas d'indiquer en communication : « **TC UNIVERSITE – NOM – PRENOM** ».

* Réduction cotisation club à partir du 3^{ème} membre d'une même famille habitant sous le même toit : 15 €.

* Le TC Université remboursera 10 € à chaque nouveau membre ayant suivi les cours hiver R.C.A.E. 2012-2013 (valable uniquement la 1ère saison).

4. Membre effectif ou membre adhérent :

Pour être en conformité avec nos statuts, chaque membre du club doit choisir de devenir membre effectif ou adhérent en l'indiquant sur son formulaire d'inscription.

Ci-dessous, un extrait des statuts du TC Université :

« Art. 5. L'association est composée de membres adhérents et de membres effectifs. Le nombre de membres de l'association est illimité, mais ne peut être inférieur à trois.

Art. 6. La qualité de membre adhérent est conférée par le simple paiement de la cotisation et le dépôt d'un formulaire d'inscription au secrétariat de l'association. Les membres adhérents n'ont que les droits et obligations qui leur sont attribués par la loi ou les présents statuts, dont notamment, le droit d'être présent à l'assemblée générale mais uniquement avec voix consultative, le droit de bénéficier des services que l'association offre à ses membres et l'obligation de payer la cotisation annuelle fixée. Est réputé démissionnaire, le membre adhérent qui ne paie pas sa cotisation avant le premier avril de chaque année civile.

Art. 7. La qualité de membre effectif est accordée à toutes les personnes qui en feront la demande sur leur formulaire d'inscription déposé à l'association, accepteront de payer la cotisation. Les membres effectifs n'ont que les droits et obligations qui leur sont attribués par la loi ou les présents statuts, dont notamment, le droit d'être présent à l'assemblée générale et de disposer d'un droit de vote à l'assemblée générale.

Est réputé démissionnaire, le membre effectif qui ne paie pas sa cotisation avant le premier avril de chaque année civile.

Art. 8. Par le fait même de leur admission, les membres adhérents et effectifs sont censés avoir pris connaissances des statuts et règlements d'ordre intérieur et déclarent vouloir y adhérer. La décision d'admission ou de refus d'un membre est prise par le conseil d'administration sans qu'il puisse être demandé de justification. »

En résumé, la différence entre ces deux types de membre est qu'un membre adhérent a le droit d'assister à l'assemblée générale avec une voix consultative tandis que le membre effectif possède un droit de vote à l'assemblée générale.

Chaque membre doit impérativement indiquer sur son formulaire d'inscription s'il souhaite être membre effectif ou membre adhérent. Le membre qui n'aura pas renoncé de formulaire d'inscription au secrétariat mais qui aura payé son affiliation sera automatiquement considéré comme membre adhérent.

5. E-mail :

Afin de limiter au maximum les frais de papier et d'envoi, les membres qui indiqueront leur adresse E-mail sur le formulaire d'inscription recevront automatiquement leur courrier via cette adresse E-mail (sauf mention contraire de leur part) et plus sous format papier (excepté le courrier de début de saison).

6. Tenue de la buvette :

La buvette de notre club fonctionne grâce au bénévolat. Si tu désires nous aider et que tu es disponible au moins une fois par mois, tu es le/la bienvenu(e). Nous avons besoin de ton aide ...

Un calendrier sera affiché au chalet dès le début de la saison et tu pourras t'y inscrire. Merci d'avance.

Le Conseil d'administration.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2012-2013
--

<u>Président</u>	Steve KONINGS	0475/94.10.52
<u>Vice-Présidente</u>	Dolores GEURTS	0473/76.33.07
<u>Secrétaire + Comité sportif</u>	Léon TOFFA	0495/53.98.34
<u>Trésorier</u>	Jean-Pierre DUBOIS	0496/04.05.09
<u>Membres</u>	Nicolas SAUVEUR	0498/78.17.40
	Nathalie BREYER	0479/42.06.14
	Jérôme SAUVEUR	0476/57.69.29
	Claire CURVERS	0499/17.22.47
	Delphine PIPERS	0473/40.47.25

FORMULAIRE D’AFFILIATION SAISON 2013

(à renvoyer au secrétariat uniquement)

- **NOM (**)** : **PRENOM** :
- Date de naissance : Nationalité :
- E-mail :
J’indique mon adresse E-mail et accepte de recevoir tout le courrier du club uniquement via cette adresse.
- Je souhaite être membre adhérent - membre effectif - (voir verso)
NB : le membre n’ayant rien coché sera considéré comme membre adhérent.
- Domicile : rue N°
c.p. Localité :
Téléphone : / GSM : /
- Kot/résidence : rue N°
c.p. Localité :
Téléphone : / GSM : /

- Catégorie : étudiant universitaire ULg - 28 ans étudiant universitaire ULg + 28 ans
 autre étudiant : **nom de l’école** :
 personnel universitaire Conjoint : nom + prénom :
 ancien étudiant universitaire ULg (diplômé en - année)
 extérieur
- *Etudiant ULg* : faculté : section :
année d’étude : matricule :
- *Personnel unv.* : service :
bâtiment : téléphone : /
 administr. technique scientifique. enseign.
- Classement de la fédération de tennis :
- Es-tu déjà membre du R.C.A.E. (année 2012-2013) : OUI avec carte n°
 NON
- Es-tu membre d’un autre club de tennis ? Si oui, lequel :
Es-tu affilié à la fédération par ce club ?

Date & signature :

N.B. : un formulaire par personne ; si plusieurs sont nécessaires, tu peux le photocopier ou en demander au secrétariat du club.

(**) Pour les dames mariées, inscrire le nom de jeune fille puis le nom de l’époux.

Membre effectif ou membre adhérent :

Suite à la nouvelle loi sur les asbl, chaque membre du club doit choisir de devenir membre effectif ou adhérent en l'indiquant sur son formulaire d'inscription.

Ci-dessous, un extrait des statuts du TC Université :

« Art. 5. L'association est composée de membres adhérents et de membres effectifs. Le nombre de membres de l'association est illimité, mais ne peut être inférieur à trois.

Art. 6. La qualité de membre adhérent est conférée par le simple paiement de la cotisation et le dépôt d'un formulaire d'inscription au secrétariat de l'association. Les membres adhérents n'ont que les droits et obligations qui leur sont attribués par la loi ou les présents statuts, dont notamment, le droit d'être présent à l'assemblée générale mais uniquement avec voix consultative, le droit de bénéficier des services que l'association offre à ses membres et l'obligation de payer la cotisation annuelle fixée. Est réputé démissionnaire, le membre adhérent qui ne paie pas sa cotisation avant le premier avril de chaque année civile.

Art. 7. La qualité de membre effectif est accordée à toutes les personnes qui en feront la demande sur leur formulaire d'inscription déposé à l'association, accepteront de payer la cotisation. Les membres effectifs n'ont que les droits et obligations qui leur sont attribués par la loi ou les présents statuts, dont notamment, le droit d'être présent à l'assemblée générale et de disposer d'un droit de vote à l'assemblée générale. Est réputé démissionnaire, le membre effectif qui ne paie pas sa cotisation avant le premier avril de chaque année civile.

Art. 8. Par le fait même de leur admission, les membres adhérents et effectifs sont censés avoir pris connaissance des statuts et règlements d'ordre intérieur et déclarent vouloir y adhérer. La décision d'admission ou de refus d'un membre est prise par le conseil d'administration sans qu'il puisse être demandé de justification. »

En résumé, la différence entre ces deux types de membre est qu'un membre adhérent a le droit d'assister à l'assemblée générale avec une voix consultative tandis que le membre effectif possède un droit de vote à l'assemblée générale.

Chaque membre doit impérativement indiquer sur son formulaire d'inscription s'il souhaite être membre effectif ou membre adhérent. Le membre qui n'aura pas renvoyé de formulaire d'inscription au secrétariat sera automatiquement considéré comme membre adhérent.

CALENDRIER DES ACTIVITES 2013

Samedi 02.02.2013 à 16h	Assemblée générale au club : Invitation et programme via le site web du club
Samedi 09.02	Soirée Poker
Samedi 16.02	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réunion des capitaines interclubs au club : 14h30 pour les dames – 16h30 pour les messieurs ▪ Soirée Poker à 19h
Samedi 09.03 à 19h	Nuit du tennis au Jena
Du 13 au 21.04	Tournoi de doubles officiel (T0)
Samedi 20.04	Soirée d'ouverture de la saison au CRU <u>(à côté du secrétariat du RCAE)</u>
Samedi 27.04	Début des interclubs jeunes (dès 9h) + dames (dès 14h)
Dimanche 28.04	Début des interclubs messieurs (dès 9h)
Lundi 20.05 ou vendr. 24.05	Soirée de fin d'interclubs
Samedi 25.05	Début des interclubs J.V. (dès 14h), poussins (dès 9h) + Interséries dames (dès 14h) et jeunes (dès 9h)
Dimanche 26.05	Début des interclubs (dès 14h) dames 30 et 40 ans + Interséries messieurs (éventuel)
Sam. 22.06 au dim. 30.06	1 ^{er} tournoi du club officiel (T1)
Samedi 13 au dim. 21.07	2 ^{ème} tournoi du club officiel (T2)
Sam. 20 – Dim. 21 Sam. 27 – Dim. 28	Tournoi de doubles « 40 ans du club » (sur invitation) suivi d'un souper et d'une soirée karaoké, quiz musical ou culturel
Jeudi 15.08	Tennis – Pétanque – Barbecue Doubles inter familles, inter génération + pétanque
Sam. 31.08 au dim. 08.09	3 ^{ème} tournoi officiel du club (T3)
Samedi 19.10	Soirée de clôture de la saison (dansante – DJ)

Les Doubles du mercredi seront consacrés aux sélections pour les Doubles « 40 ans du club » et Doubles dames fitness.

COURS DE TENNIS ETE 2013

(par les moniteurs des cours hiver du RCAE asbl)

a. Cours collectifs été pour adultes et enfants :

* 4 élèves maximum par terrain

* Accessible aux membres du TC Université ainsi qu'aux membres du R.C.A.E.

Les cours été se donnent à raison d'1h30 par semaine durant 5 semaines ou d'1h par semaine durant 8 semaines pour les cours du mercredi après-midi sur les terrains extérieurs en brique pilée.

En cas d'intempéries, les cours seront automatiquement reportés à la fin du cycle.

Horaires proposés :

- samedi à 9h, 10h30 ou 12h (à confirmer début mars en fonction du nombre d'équipes inscrites en interclubs jeunes)
- lundi, mardi, jeudi ou vendredi de 18h à 19h30
- mercredi à 14h, 15h ou 16h : priorité d'inscription aux jeunes qui participent aux interclubs

Les dates de début des cours seront indiquées sur notre site web dans le courant du mois de février.

Renseignements et inscriptions à partir du 01.03.13 :

M. Geoffroy STAS (diplômé AFT) - Tél. : 0498/64.08.94 (après 16h) - E-mail : geoffroy.stas@hotmail.be

Lors de l'inscription, nous vous demandons de bien vouloir indiquer 3 jours par ordre de préférence.

NB : les groupes seront formés en fonction du niveau des élèves. Les cours n'auront lieu que si le nombre de participants est suffisant. Les horaires indiqués ci-dessus sont susceptibles de modifications qui seront alors communiquées via le site web du R.C.A.E. (rubrique Tennis).

Coût : (après avoir régler l'inscription RCAE et l'affiliation club)

Pour un cycle de 5 cours d'1h30 (ou 8 X 1h pour les cours du mercredi) :

- étudiant (ULg et autre), enfant : 45 €
- autres catégories : 55 €

Le paiement devra être effectué minimum 1 semaine avant le début des cours et après confirmation de Monsieur Stas. Compte BE56 0014 0468 5288 – Indiquer en communication : cours été + nom + prénom + jour + heure.

b. Stages en juillet et août :

*Accessible aux membres du TC Université
ainsi qu'aux membres du R.C.A.E.*

Cours de tennis intensifs pour adultes du **lundi au vendredi de 18h30 à 20h30** (4 personnes max. par terrain)

Les dates des stages ainsi que toutes les informations utiles et le coût seront indiquées sur le site web du RCAE dans le courant du mois de juin.

Renseignements et inscriptions à partir du mois de juin :

M. Geoffroy STAS (diplômé AFT) - Tél. : 0498/64.08.94 (après 16h) - E-mail : geoffroy.stas@hotmail.be

Le paiement devra être effectué minimum 1 semaine avant le début du stage et après confirmation de Monsieur Stas. Compte BE56 0014 0468 5288 – Indiquer en communication : stage + date + nom + prénom + n° de carte RCAE